



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 24 octobre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 24 octobre 2022, à 17 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

\_\_\_\_\_

R 447-24-10-22

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_

R 448-24-10-22

#### EMBAUCHE - DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2022-92 pour l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité et de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil embauche monsieur Normand Dupont au poste de directeur général, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres directeurs* et selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente. La date d'entrée en fonction reste à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 449-24-10-22

### **NOMINATION - DIRECTEUR GÉNÉRAL ASSOCIÉ**

CONSIDÉRANT l'embauche du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite retenir les services du directeur général actuel pour assurer la transition et le transfert des dossiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Yves Vincent au poste de directeur général associé.

Que cette nomination soit effective à la date d'entrée en fonction de M. Normand Dupont, et ce, jusqu'au départ à la retraite de Me Vincent.

Que les conditions de travail dont bénéficie actuellement Me Vincent au poste de directeur général soient maintenues jusqu'à son départ à la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 450-24-10-22

### **DÉROGATION MINEURE - 518-522, 8<sup>E</sup> RUE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 15 juin 2022 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2022-00038, le conseil a reporté sa décision par la résolution R 339-25-07-22;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2022 à la suite de la 2<sup>e</sup> analyse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci et qu'il est d'accord avec cette recommandation et ces motifs;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil refuse la dérogation mineure concernant l'immeuble sis aux 518-522, 8<sup>e</sup> Rue, afin de rendre réputés conformes au Règlement de zonage SH-550 :

- l'aménagement de deux cases de stationnement d'une largeur de 2,43 mètres au lieu du 2,6 mètres prescrit;
- un stationnement hors rue comprenant 50 % de cases pour petits véhicules au lieu du 25 % prescrit;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

le tout tel que démontré sur les pièces 2022-00038-04-PC et 2022-00038-06-DOC.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 451-24-10-22

### DÉROGATION MINEURE - 155, TERRASSE DE LA CASCADE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2022 relative à la demande de dérogation mineure n° DM 2022-00072;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci et qu'il est d'accord avec cette recommandation et ces motifs;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 155, terrasse de la Cascade, afin de rendre réputée conforme au Règlement de zonage SH-550 l'implantation d'un garage détaché en cour avant à 8,8 mètres de la ligne avant adjacente à la terrasse de la Cascade au lieu des autres cours comme prescrit; le tout tel que démontré sur la pièce 2022-00072-04-PI.

Que le permis à être délivré soit assujéti à l'engagement par écrit du requérant de planter des arbres dont les essences seront adaptées au site et dont le nombre et les dimensions à maturité permettront de réduire la visibilité du garage depuis les rues adjacentes et de s'assurer que tous les travaux soient entièrement réalisés à l'extérieur de la zone de glissement.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 452-24-10-22

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1442, AVENUE GEORGES

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00091;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à remplacer des fenêtres du bâtiment principal sis au 1442, avenue Georges, conformément à la pièce 2022-00091-03-DOC.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 453-24-10-22

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1475, AVENUE GEORGES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00070;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à remplacer des fenêtres et une porte-patio du bâtiment principal sis au 1475, avenue Georges, conformément aux pièces 2022-00070-05-P et 2022-00070-07-DOC.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 454-24-10-22

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1350, CHEMIN DE SAINT-JEAN-DES-PILES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00071;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à remplacer les ouvertures du bâtiment principal sis au 1350, chemin de Saint-Jean-des-Piles, conformément à la pièce 2022-00071-04-P.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 455-24-10-22

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1404, CHEMIN DE SAINT-JEAN-DES-PILES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00076;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à remplacer le bardeau d'asphalte du bâtiment principal sis au 1404, chemin de Saint-Jean-des-Piles, conformément aux pièces 2022-00076-05-DOC et 2022-00076-06-DOC.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 456-24-10-22

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 3521, CHEMIN DE SAINTE-FLORE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00088;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal sis au 3521, chemin de Sainte-Flore, conformément aux pièces 2022-00088-05-DOC, 2022-00088-06-DOC et la pièce reçue le 5 octobre 2022.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 457-24-10-22

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 103, 4<sup>E</sup> RUE DE LA POINTE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00075;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à ajouter une porte de garage et remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 103, 4<sup>e</sup> rue de la Pointe, conformément à la pièce 2022-00075-06-DOC.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 458-24-10-22

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 288, 5<sup>E</sup> AVENUE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00078;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal et de la remise extérieure sis au 288, 5<sup>e</sup> Avenue, conformément à la pièce 2022-00078-05-DOC.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 459-24-10-22

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1050, 8<sup>E</sup> RUE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00082;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à ajouter une nouvelle ouverture du bâtiment principal sis au 1050, 8<sup>e</sup> Rue, conformément aux pièces 2022-00082-02-DOC et 2022-00082-04-P.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 460-24-10-22

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1852, 73<sup>E</sup> RUE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00077;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 5 octobre 2022 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant la construction d'une galerie avec un versant de toit et le remplacement d'une porte du bâtiment principal sis au 1852, 73<sup>e</sup> Rue, conformément aux pièces 2022-00077-05-DOC et 2022-00077-06-DOC.

Que la porte approuvée corresponde à celle identifiée comme étant le 1<sup>er</sup> choix du requérant, et illustrée à la 2<sup>e</sup> page de la pièce 2022-00077-06-DOC.

Que le permis à être délivré soit assujéti à l'engagement par écrit du requérant que les garde-corps et le détail de ses composantes soient présentés à une séance ultérieure si les normes de construction l'exigent.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 461-24-10-22

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-1.99 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du Règlement SH-1.99 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet la circulation et le stationnement;
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 462-24-10-22

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-496.6 - LEVÉE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du projet de règlement SH-496.6 modifiant le règlement SH-496 établissant les différentes modalités d'application d'une levée d'interdiction de stationnement dans les rues durant la nuit lors de travaux réalisés par le Service des travaux publics, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 463-24-10-22

### AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-550.75 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

projet de Règlement SH-550.75 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- 1) d'autoriser l'usage habitation trifamiliale isolée sur un lot de la rue Châteauguay, dans la zone C-1534;
- 2) de créer une nouvelle zone résidentielle pour y autoriser des habitations unifamiliales dans la zone H-1338, avenue Saint-Alexis;
- 3) de permettre des usages de nature commerciale sur un lot de l'avenue de Grand-Mère, dans la zone H-2712;
- 4) de permettre jusqu'à 5 résidences flottantes sur la rivière Saint-Maurice, dans la zone C-1014, île Melville.

R 464-24-10-22

### **ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT SH-550.75 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550**

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le second projet de règlement SH-550.75 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- 1) d'autoriser l'usage habitation trifamiliale isolée sur un lot de la rue Châteauguay, dans la zone C-1534;
- 2) de créer une nouvelle zone résidentielle pour y autoriser des habitations unifamiliales dans la zone H-1338, avenue Saint-Alexis;
- 3) de permettre des usages de nature commerciale sur un lot de l'avenue de Grand-Mère, dans la zone H-2712;
- 4) de permettre jusqu'à 5 résidences flottantes sur la rivière Saint-Maurice, dans la zone C-1014, île Melville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R 465-24-10-22

### **REPRÉSENTATIONS**

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillères et les conseillers suivants à représenter la Ville :

Jean-Yves Tremblay lors du cocktail dînatoire des Anciens de Shawinigan et de la 6e édition des Bourses entrepreneuriat Shawinigan qui aura lieu le 19 novembre 2022 au Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan;

Nancy Déziel et Jean-Yves Tremblay lors du Grand Rendez-vous des Leaders qui aura lieu le 23 novembre 2022 à Espace Shawinigan;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 6.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Angers  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Chantal Doucet  
Greffière